



Inscription administrative

Ecole Maternelle André MASSAT

Année 20__ /20__

Enfant

NOM et Prénoms :

Adresse :

Né(e) le : à :

Sexe : Féminin Masculin Classe :

Ecole fréquentée précédemment : Classe :

RESPONSABLE LEGAL 1

Père Mère Tuteur Autre

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :

Courriel :

RESPONSABLE LEGAL 2

Père Mère Tuteur Autre

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :

Courriel :

Adresse inconnue

Situation : Mariés Union libre Pacsés Divorcés Séparés Famille monoparentale Autre

Garde alternée : Oui Non

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce formulaire.

Père – mère – tuteur – autre détenteur de l'autorité parentale (rayer les mentions inutiles)

Date :

Signature :

AVIS DU MAIRE

Favorable

Signature du Maire

Cachet de la Commune

Défavorable

Date



LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À L'INSCRIPTION

- Livret de famille complet ou copie d'acte de naissance avec filiation datant de moins de 3 mois.
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.
- En cas de domicile différent du père et de la mère, le jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant ou l'attestation sur l'honneur de résidence (imprimé disponible en Mairie).
- Un document attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations (carnet de santé)
- Certificat de radiation de l'ancien établissement (sauf 1ère inscription).
- Si vous ne résidez pas à Montesquieu : l'autorisation de scolarisation à Montesquieu du Maire de votre commune de domicile.

Cas particuliers : pour les personnes hébergées

Présenter l'ensemble des documents suivants :

- Attestation d'hébergement sur l'honneur (hébergeur)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pièce d'identité de l'hébergeur.

Merci de vous présenter en Mairie avec les documents originaux.

Mairie de Montesquieu-Volvestre - Service de la scolarité : 05 61 98 43 41

IMPORTANT

Pour la première année de scolarité, seuls les enfants atteignant 3 ans avant le 31 décembre de l'année en cours seront acceptés.

RESTAURATION SCOLAIRE ET SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Les dossiers d'inscriptions au :

- Restaurant Scolaire
- Service enfance jeunesse

doivent être ramenés AVANT le 31 juillet.

Vous pouvez vous les procurer auprès des services à partir de la mi-juin.